DÉBATS DES COMMUNES

## Subsides

M. Harding: Le ministre signale que nous avons adopté une motion de ce genre au cours de la dernière législature. Or il s'agit d'une nouvelle législature, et c'est pourquoi j'ai proposé lundi dernier une motion selon laquelle les députés devraient réaffirmer à l'unanimité que le Parlement du Canada n'appuie pas l'itinéraire des pétroliers le long de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Il est évident que les députés de l'opposition ne peuvent pas faire adopter cette motion à la Chambre. Je suggère donc au ministre de proposer une motion. Nous l'appuierons et, j'en suis sûr, elle obtiendra l'appui unanime des autres partis qui tous veulent empêcher que l'itinéraire des pétroliers longe la côte ouest de la Colombie-Britannique.

Je termine là-dessus, monsieur le président, et je vous remercie de m'avoir accordé du temps supplémentaire.

• (1640)

M. McCain: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de faire perdre trop de temps au comité, mais la première chose que j'aimerais dire, dans le cadre de ce débat sur les pêches et l'environnement, c'est que de toute évidence, la question de l'environnement passe au premier plan dans l'esprit des Canadiens et des députés. Il est extrêmement difficile aux personnes qui pratiquent la pêche commerciale de faire connaître leur opinion à la Chambre. Il me semble que le ministère des Pêches devrait avoir un ministre distinct. Indépendamment du ministre actuel ou de la politique envisagée au départ, un conflit existe manifestement entre le ministère des Pêches et celui de l'Environnement, d'autant plus que lorsqu'on s'intéresse à l'un, l'autre tombe pour ainsi dire dans l'oubli.

Dans la région que je représente, et dans les régions voisines, ce problème a de très graves conséquences pour les personnes qui vivent de la mer. Je reconnais qu'il y a des problèmes d'environnement en cause. Il est bien regrettable que certains des emplois créés par les programmes d'urgence du gouvernement n'aient pas visé à résoudre certains problèmes de l'environnement, car le coût que cela représente va au-delà des moyens financiers des communautés locales et des régions.

Dans ma région, la pêche est restreinte en raison des problèmes de l'environnement. Le gouvernement devrait prêter sérieusement attention à cette situation. Le problème le plus urgent provient des restrictions imposées à la prise de certaines espèces de poissons dans la région du Nouveau-Brunswick, en particulier la prise du saumon. Non seulement les pêcheurs ont été obligés d'abandonner leurs activités, mais ils ont eu beaucoup de mal à obtenir en fin de compte ce à quoi, d'après eux, ils avaient droit. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre, de préférence aujourd'hui, quelles seront les modalités des arrangements définitifs. Les pêcheurs de saumon ont compris que, s'ils présentaient une estimation de leur revenu pour une certaine période, ils recevraient aussitôt des chèques pour la totalité des montants calculés. En général c'est ce qui s'est fait. Toutefois, il leur a été extrêmement difficile de persuader les autorités et de leur faire comprendre que les estimations de leur revenu qu'ils avaient soumises étaient vraiment justes. On leur demande de régler pour moins que ce qu'ils croient être juste.

Quand il s'agit de régler les comptes, je crois qu'on devrait permettre une certaine latitude dans les estimations présentées par les pêcheurs. Depuis les débuts de l'industrie les gens des environs ont l'habitude d'acheter du poisson directement des pêcheurs et le reste des prises est vendu aux entreprises commerciales. C'est pour ce revenu provenant des ventes locales que les pêcheurs ont

de la difficulté à obtenir un montant équitable sur une base annuelle. Quand il a été convenu qu'un accord serait négocié sur la base du revenu, il a fallu établir des règlements. C'est compréhensible, mais ces règlements ont suscité des difficultés à de nombreuses personnes. Je donne un exemple. Un père de famille est décédé. La mère et les fils conservent tout le matériel de pêche qui appartenait au père en attendant le jour où l'un des fils sera assez vieux pour s'adonner à la pêche au homard. Entre-temps, le matériel vieillit, et ni le fils aîné ni la mère ne peuvent obtenir un permis pour pêcher le saumon ou le homard. De plus, ils n'ont pas droit à une compensation car le permis du père est resté valide un an après sa mort. La situation est donc très ennuyeuse pour eux.

Je voudrais parler du parc national de Kouchibouguac sur la côte est du Nouveau-Brunswick. Ici encore, il y a un problème. On dit aux gens que s'ils abandonnent leur entreprise de pêche, ils seront indemnisés d'après la valeur de ce qu'elle leur a rapporté dans le passé. Cela signifie-t-il qu'ils recevront un revenu comparable à celui qu'ils tiraient de la pêche? Cela signifie-t-il qu'ils pourront s'établir ailleurs comme pêcheurs à leur compte? Si un homme qui habite dans le voisinage du parc vend ses droits de pêche au saumon, aura-t-il la possibilité de bénéficier sur une base annuelle du règlement en cinq ans? Ces pauvres gens ne s'y retrouvent plus. Ils s'attendaient à recevoir leurs chèques pour remplacer leur revenu tiré de la pêche au saumon, au plus tard à Noël. Cela aurait tenu lieu de règlement définitif. Ces chèques ne sont pas arrivés encore. Les pêcheurs sont très inquiets.

Il y a également le problème de la construction de nouveaux quais et de la réparation des anciens. Il est difficile, sinon impossible, d'obtenir l'approbation de trois ministères différents. Le ministère des Pêches doit d'abord estimer le revenu en cause et déterminer la viabilité de l'opération. Ensuite, le ministère des Transports doit évaluer la proposition de son propre point de vue. Enfin, le ministère des Travaux publics entre en jeu. Comme je l'ai dit, il est très difficile de mettre d'accord ces trois ministères sur la nécessité de construire ou de réparer un quai. Cela représente pour l'industrie de la pêche des obstacles immenses et presque insurmontables.

Une question que l'on pose souvent est la suivante: existe-t-il des chiffres qui établissent que poser de nouveaux pièges à homard dans un secteur où se fait déjà la pêche aux homards épuiserait effectivement les stocks? Est-ce qu'on peut obtenir ces renseignements? Est-ce que les saumons qui sont dénombrés dans leur habitat marin retournent au Nouveau-Brunswick, sur la côte est du Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve ou est-ce qu'ils vont ailleurs? A-t-on vraiment identifié l'habitat marin du saumon de l'Atlantique ou a-t-on simplement identifié l'habitat du saumon, c'est-à-dire du saumon qui peut venir d'ailleurs? Ce sont là des questions que l'on doit étudier et auxquelles on doit répondre.

Je comprends que la Chambre veuille disposer de ces crédits et alcrs je m'en tiendrai là. Cependant, monsieur le président, ne mésestimons pas l'intérêt des milliers de gens qui habitent le littoral de l'Atlantique, qui vivent des produits de la pêche et qui, en raison de règlements établis sans consultation avec les pêcheurs eux-mêmes, sont forcés de renoncer à leur activité et sont à la merci de toutes sortes de règlements émanant des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Consommation et des Corporations, des Pêches et de l'Environnement. Pour eux, c'est un problème intolérable et insurmontable. Je soutiens qu'il doit y avoir un lien entre la